



Problème de remboursement de billet

Par **MICKEYcolere**, le **30/10/2009** à **12:09**

Bonjour,

billets pris pour se rendre à disneyland paris le 29 OCTOBRE 2009

l'adulte qui a pris le billet à la grippe

le billet est nominatif et non remboursable.

inutilisable donc forcé de prendre un autre billet pour accompagner l'enfant,

reste un billet d'une valeur de 50 EUROS NON UTILISE LE SERVICE CLIENT DIT IL EST VALABLE UN AN.

LA GRAND MERE DE L'ENFANT N4A PAS L4INTENTION DE SE RENDRE SEULE A DYSNEYLAND,

SI C'EST POUR RACCOMPAGNE SA PETITE FILLE PLUS TARD, ON AURA DONC été obligé de dépenser deux fois la somme initialement prévu,

je trouve que c'est un peu fort et que cela s'apparente à de la vente forcée.

est ce qu'ils sont dans leur droit ?